

# 105

## Thunder Bay—Atikokan

Population: 75,920

Consisting of:

- (a) All that part of the Territorial District of Rainy River lying east of a line described as follows: Commencing at the intersection of the south limit of said district with a meridian line known as the 4th Meridian Line, surveyed by Phillips and Benner, Ontario Land Surveyors, 1926; thence northerly along said meridian line to the south limit of the Town of Atikokan; thence westerly along said south limit of said town to the southwest corner thereof; thence northerly along the west limit of said town and its production northerly to the north limit of the Territorial District of Rainy River;
- (b) All that part of the Territorial District of Thunder Bay lying south and west of a line described as follows: Commencing at the intersection of the west limit of the Territorial District of Thunder Bay with a base line, known as the 6th Base Line or Ross's Base Line, surveyed by K.G. Ross, Ontario Land Surveyor, 1923; thence easterly along said base line to longitude 90° 00' W; thence southerly along longitude 90° 00' W to its most southerly intersection with the Dog River; thence generally southerly and easterly along said river to the westerly shore of Dog Lake; thence generally southerly along the westerly shore of Dog Lake to the north limit of the geographic township of Fowler; thence westerly and southerly along the north and west limits of the geographic township of Fowler to the north limit of the geographic township of Forbes; thence easterly along the north limit of the geographic township of Forbes to the Kaministiquia River; thence generally southerly along the Kaministiquia River to the north limit of the geographic township of Oliver; thence easterly along the north limit of the geographic township of Oliver to the northwest corner of the City of Thunder Bay; thence easterly and southerly along the north and east limits of said city to Highway No. 17; thence southwesterly along Highway No. 17 to Balsam Street; thence northerly along Balsam Street to Wardrope Avenue; thence westerly along Wardrope Avenue to the most easterly hydro-electric transmission line near Hilldale Road; thence generally southerly along said transmission line to Pioneer Drive; thence easterly along Pioneer Drive to Valley Street; thence southeasterly along Valley Street to

# 105

## Thunder Bay—Atikokan

Population : 75 920

Comprend :

- (a) La partie du district territorial de Rainy River située à l'est de la ligne décrite comme suit : commençant à l'intersection de la limite sud dudit district et du méridien dit 4<sup>e</sup> méridien, ayant fait l'objet d'un levé par Phillips et Benner, arpenteurs-géomètres de l'Ontario, en 1926; de là suivant vers le nord ledit méridien jusqu'à la limite sud de la ville d'Atikokan; de là suivant vers l'ouest la limite sud de ladite ville jusqu'à son angle sud-ouest; de là suivant vers le nord la limite ouest de ladite ville et son prolongement vers le nord jusqu'à la limite nord du district territorial de Rainy River.
- (b) La partie du district territorial de Thunder Bay située au sud et à l'ouest de la ligne décrite comme suit : commençant à l'intersection de la limite ouest du district territorial de Thunder Bay et de la ligne de base dite 6<sup>e</sup> ligne de base, ou ligne de base de Ross, ayant fait l'objet d'un levé par K.G. Ross, arpenteur-géomètre de l'Ontario, en 1923; de là suivant ladite ligne de base vers l'est jusqu'au 90° 00' O de longitude; de là suivant vers le sud le 90° 00' O de longitude jusqu'à son intersection la plus au sud avec la rivière Dog; de là suivant ladite rivière dans la direction générale sud et est jusqu'à la rive ouest du lac Dog; de là suivant la rive ouest du lac Dog dans la direction générale sud jusqu'à la limite nord du canton géographique de Fowler; de là suivant vers l'ouest et le sud les limites nord et ouest du canton géographique de Fowler jusqu'à la limite nord du canton géographique de Forbes; de là suivant vers l'est la limite nord du canton géographique de Forbes jusqu'à la rivière Kaministiquia; de là suivant la rivière Kaministiquia dans la direction générale sud jusqu'à la limite nord du canton géographique d'Oliver; de là suivant vers l'est la limite nord du canton géographique d'Oliver jusqu'à l'angle nord-ouest de la cité de Thunder Bay; de là suivant vers l'est et vers le sud les limites nord et est de ladite cité jusqu'à la route n° 17; de là suivant vers le sud-ouest la route n° 17 jusqu'à la rue Balsam; de là suivant la rue Balsam vers le nord jusqu'à l'avenue Wardrope; de là suivant l'avenue Wardrope vers l'ouest jusqu'à la ligne de transport hydro-électrique située le plus à l'est près du chemin Hilldale; de là suivant ladite ligne de transport dans la direction générale sud jusqu'à

Highway No, 17; thence southerly along Highway No. 17 to the Harbour Expressway; thence easterly along the Harbour Expressway, Main Street and its easterly production to the easterly limit of the City of Thunder Bay; thence generally southerly, easterly and southerly along the easterly limit of the City of Thunder Bay to the southeast angle thereof on the north limit of the Municipality of Neebing; thence southeasterly along the north limit of said municipality to the international boundary between Canada and the United States of America.

la promenade Pioneer; de là suivant la promenade Pioneer vers l'est jusqu'à la rue Valley; de là suivant la rue Valley vers le sud-est jusqu'à la route n° 17; de là suivant la route n° 17 vers le sud jusqu'à l'autoroute Harbour; de là suivant vers l'est l'autoroute Harbour, la rue Main et son prolongement vers l'est jusqu'à la limite est de la cité de Thunder Bay; de là suivant, dans la direction générale sud, est et sud, la limite est de la cité de Thunder Bay jusqu'à son angle sud-est sur la limite nord de la municipalité de Neebing; de là suivant vers le sud-est la limite nord de ladite municipalité jusqu'à la frontière internationale entre le Canada et les États-Unis d'Amérique.